

AVIS D'AVENANT A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

N°21-023

GRAND PORT FLUVIO-MARITIME DE L'AXE SEINE

DIRECTION TERRITORIALE DE ROUEN

Lors de sa séance du 6 novembre 2020, le Directoire du Grand Port Maritime de Rouen a approuvé la conclusion d'un avenant n°4 à la Convention d'Occupation Temporaire n°76-540/087 en date du 1^{er} janvier 2019 au profit de la société MILLE AUTO, portant sur la dépendance du domaine public située à Rouen en vue de l'exploitation d'un terrain.

Description de la dépendance : Exploitation d'un centre de réparation de véhicules automobiles

Durée de l'avenant à la convention : 3 ans à compter du 31/12/2021

La conclusion de cet avenant n'a été précédée d'aucune procédure de sélection ou mise en publicité par application de l'article L 2122-1-3 4° du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, au regard du lien physique et fonctionnel avec leur bâtiment.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Aménagement et Gestion des Espaces – Tel : 02.35.52.96.94 – adresse mail : sage@rouen.port.fr

Cet avenant à la Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **18/06/2021**